

DATE DE PUBLICATION : 2 MAI 2019

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET le 1^{er} juillet 2018 ;

Délégation permanente est donnée à M. Alain-Pierre MARTIN, chef du service de Gestion de Poitiers Hauts Montgorges (PHM), responsable du centre administratif de Poitiers, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du service de Gestion de PHM, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain-Pierre MARTIN, délégation permanente est donnée à M. Dominique METAIS, adjoint au chef du service de Gestion de PHM, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs aux activités du service de Gestion de PHM, à l'exception d'une part de la nomination des cadres et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain-Pierre MARTIN et de M. Dominique METAIS, délégation permanente est donnée à Mme Bernadette THOMAS, responsable du pôle technique, logistique et informatique, à l'effet de signer, dans le respect des textes en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque relatifs aux activités du service de Gestion de PHM, dans la limite de 1 000 € s'agissant d'engagements financiers, à l'exception des nominations aux postes de cadre.

Fait à Paris, le 2 mai 2019

Gilles VAYSSET